



Le peuplier fournit 10 % de notre bois d'œuvre mais sa récolte a diminué de moitié en 10 ans.

La charte "merci le Peuplier" finance les populteurs



La filière peuplier se mobilise pour renouveler les parcelles.

Le peuplier couvre moins de 2 % de nos régions mais fournit plus de 10 % du bois d'œuvre. Ces chiffres en constante régression ont inquiété la filière du grand ouest. Le 6 octobre elle a lancé la charte « Merci le peuplier » pour réagir. Philippe CADO, président de l'association Peuplier du Centre-Val de Loire nous la présente.

En quoi consiste la charte ?

Elle vise à :

- Favoriser le reboisement en peuplier,
- Développer l'usage du bois certifié PEFC*,
- Pérenniser la ressource en peupliers.
- Renforcer l'esprit de filière.

Concrètement le propriétaire qui vend des grumes de peuplier à un exploitant signataire de la charte reçoit 2,50 €/plant de l'acheteur + 0,30 € du pépiniériste à 2 conditions : planter dans

les 2 ans et adhérer à la certification PEFC. Le cours des bois ne doit bien entendu subir aucun rabais consécutif. Parallèlement les industriels versent à ces exploitants 1,50 €/m³ de peuplier acheté.

Comment est-elle née ?

A l'initiative des industriels et exploitants de la filière peuplier des Pays de la Loire et de PEFC-Ouest. Ils constataient une carence en bois certifiés et **peu de replantations après coupe**. Hervé DROUIN, transformateur local et à l'époque, président du Conseil National du Peuplier, a réussi à mobiliser toute la filière sur cette opération. Notre association, séduite par cette dynamique, soutient « Merci le peuplier ». Elle fait les mêmes constats : la récolte a diminué de moitié en 10 ans en région Centre.

Comment s'applique-t-elle dans nos régions ?

30 entreprises se sont engagées le 6 octobre : coopératives, exploitants, transformateurs et pépiniéristes.

Beaucoup travaillent sur nos régions même si elles n'y sont pas basées. Quant aux nôtres, nous les informons : notre assemblée générale le 9 décembre a réuni des exploitants, la Bourse des Travaux Forestiers et l'interprofession Arbocentre pour leur présenter la charte. Nous continuerons de communiquer, y compris vers les propriétaires.

La charte est encore toute récente ; elle va se développer et rallier de plus en plus de signataires. Il y a déjà des demandes hors grand ouest. Elles pousseront peut-être à élargir la charte à l'échelle nationale.

Propos recueillis par
Christine POMPOUGNAC
Ingénieur au CRPF

*PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières (voir page 6)

Contact :

Philippe CADO
Peuplier du Centre-Val de Loire :
09 77 76 02 77 ou pcado@wanadoo.fr

En savoir plus :
www.peupliersdefrance.org

L'association Peuplier du Centre-Val de Loire

Elle regroupe 60 adhérents de tous horizons en région Centre : populteurs, pépiniéristes, techniciens, transformateurs... Elle les informe de l'actualité et favorise les échanges d'expérience. Elle organise 2 réunions thématiques par an en alternant les 6 départements : technique, réglementation, commercialisation... Elles sont ouvertes à tous les populteurs.

Son président Philippe CADO y est entré après avoir suivi une formation FOGFOR (voir page 9) sur le peuplier où il a rencontré Dominique MEESE, son créateur. Ce n'est qu'après qu'il a planté du peuplier.



Philippe Cado, président de «Peuplier du Centre - Val de Loire».